

**Délibération 2021/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

**Séance du 12 février 2021**

Date de la convocation : 8 février 2021

Date d'affichage : 8 février 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : DELEGATION DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil vingt et un et le douze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

**PRÉSENTS** : M. BILHAC - E. BONAFE - E. BONNIOL - B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU - M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX - C. NOHARET - I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

**ABSENTS excusés** : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Clermontais (CCC) a délibéré en faveur du transfert de la délégation de compétence eau et assainissement à la commune de Péret à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

La SEML La Pérotoise des eaux continuera à exercer ses fonctions en 2021 afin d'assurer le passage de relais au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Madame le Maire rappelle que la SEML est composée d'un capital de 40 000 € dont 34 % appartient à la CCC. En reprenant la compétence eau et assainissement, la commune doit racheter ces parts.

Le rachat des parts de la CCC d'un montant de 13 600 € doit être fait sur le budget annexe eau/assainissement de la commune.

Elle présente au conseil le projet de convention de délégation.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité la convention de délégation avec la Communauté de Communes du Clermontais,**

**AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

**AUTORISE le rachat des parts de la Communauté de Communes du Clermontais d'un montant de 13 600 €,**

**AUTORISE la création d'un budget annexe eau/assainissement.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

